

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN

DU 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Démission de Catherine GILIOLI le 08 10 2017

Présents :

Christine Favier (Maire), Patrick Riolino (1^{er} Adjoint), Jacques Pineau (2^{ème} adjoint), Anne Irwin, Yves Mignot, J.Noël Guéneau, Faustino Zanfoni et J.Michel Doux

Excusé : Marlène Guenot pouvoir à M ZANFONI

Absent : Nikola Mitic

Secrétaire de réunion : Patrick RIOLINO

Approuve la séance précédente

Séance ouverte à 19h :

Ordre du jour :

- Désignation d'un délégué de la commission CLECT
- Travaux forêts 2017 -2018
- Financement travaux de démolition Eglise (Prêt Crédit Agricole)
- Plan de Financement démolition Eglise
- Indemnité de Conseil et Budget Régine BRIVADIS DESSAGNE
- Contrat Global Nivernais-Forterre : cotisation 2017
- Cartes cadeaux (Prime de fin d'année) agents communaux
- Convention copieur

Questions Diverses

Secrétaire de séance : M RIOLINO Patrick

COMMISSION LOCALE D EVALUATIONS DES CHARGES TRANSFERES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un titulaire pour la commission locale d'Evaluation de charges transférées

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de désigner Patrick RIOLINO comme délégué de la CLECT
- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette commission.

ONF TRAVAUX 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des projets de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande à l'unanimité à l'office National des Forêts :

- Le martelage de la parcelle 13.2 au titre de l'exercice 2018 et décide la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2018.
- Au profit de l'affouage :
- le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies de la parcelle 13.2
- le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants :
 - Monsieur GUENEAU Jean-Noël

- Monsieur RIOLINO Patrick
- Monsieur PINEAU JACQUES

Les délais d'exploitation seront : Fin d'abattage 15 avril 2019

Fin de débardage 15 octobre 2019

PRET AU CREDIT AGRICOLE DEMOLITION EGLISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions d'offres de prêts.

Il a été retenu :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

La proposition suivante :

Objet du prêt : travaux démolition Eglise d'Asnan

Montant : 20 000 euros

Frais de dossier : 70 euros inclus

Durée : 7 ans

Echéances trimestrielles : 732.03 euros

Taux : 0.68 %

Autorise le Maire à signer les documents concernant le prêt.

PLAN DE FINANCEMENT DEMOLITION EGLISE D'ASNAN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'établir un plan de Financement concernant la démolition de l'Eglise d'Asnan suite au conseil municipal du 2 mai 2017.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Le plan de financement ci-dessous :

Objet: démolition église d'Asnan

-Entreprise MICHEL démolition Montant : 38 870 euros (forfait)

- Aménagement (terre végétale) 15 512.00 HT

- DETR 43 502 €

- Autofinancement 10 880 €

Total 54 382.00 €

- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette opération.

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame REGINE BRIVADIS DESSAGNE pour les indemnités de conseil et budget.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- En effet cette année nous avons été transférer à la trésorerie de CORBIGNY et la commune a confectionné avec l'aide de la secrétaire de mairie les documents budgétaires, il a été décidé de ne pas accorder d'indemnités de conseil et Budgets pour les divers comptables de l'année 2017.

- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette décision. .

CHEQUES CADEAUX AGENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de prévoir des chèques cadeaux pour les agents de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- de donner 100 € de chèques cadeaux pour Virginie Blondel et Philippe ROUSSEAU et

50 € pour Mme HUILLIER JOSETTE pour le mois de décembre.

- autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

RENOUVELLEMENT DU COPIEUR DACTYL BUREAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la visite et de la proposition de Dactyl bureau pour le renouvellement du copieur du secrétariat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition de la location d'un matériel neuf KONICA BHC 227 avec la maintenance comprise pour un montant de 328 €.
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de Bois du 6 octobre 2017 à GUERIGNY pour un montant de 6180 €
- Rendez vous avec Monsieur LAGUIGNER et Monsieur PEREZ pour des devis concernant les chemins de finages : Mairies également concernées Moraches, Germenay, Challement.
- Amendes de Police accordée pour un montant de 1278.66 € (Radars pédagogiques)
- Répartition du Fond départemental de péréquation de la Taxe professionnelle (FDPTP) 2017 est de 2689.73€
- Noël : 1 grand sapin sur la place et des branches

Séance levée à 20h30